



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation
9 décembre 2020
Date d'affichage
16 décembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 31
Procurations : 1
Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 189/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2021

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (crédits votés au BP 2020 : 4 999 890 € X 25 % = 1 249 972 €)

L'autorisation doit cependant préciser le montant et l'affectation des crédits. Lesdits crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire, conformément au texte ci-dessus, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

- 020-2188-445	Acquisition matériel, mobilier	20 000 €
- 020-2188-540	Acquisition matériel divers	37 000€
- 020-2183-700	Matériel informatique	12 000 €
- 820-2313-711	Bâtiments	160 000 €
- 412-2313-746	Installations sportives	140 000 €
- 820-2313-911	Sécurité bâtiments	25 000 €
- 822-2315-930	Vie quotidienne	250 000 €
- 820-2313-939	Accessibilité	50 000 €
	TOTAL	694 000 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020